

RÉGION DU DIALECTE LIÉGEOIS

La région de dialecte liégeois est limitée au nord et à l'est par la frontière linguistique, au delà de laquelle on parle des dialectes germaniques : sud-néerlandais (ou flamands) au nord, allemands (plus précisément moyen-allemands) à l'est. La frontière des parlers populaires ici indiquée est celle que détermine le mémoire d'E. LEGROS, *La frontière des dialectes romans en Belgique* (Mém. de la Commiss. Roy. de Topon. et de Dialect., Section wallonne, 4 ; 1948).

Pour figurer pratiquement le domaine du dialecte liégeois par rapport aux dialectes wallons voisins, J. HAUST avait choisi la limite du mot *norêt* (mouchoir), qui coïncide souvent, soit absolument, soit à une ou deux communes près, avec les limites d'importants traits phonétiques et aussi avec celles d'autres termes propres au liégeois (DL, p. xv). Toutefois, dans le DFL, il n'a pas cru pouvoir exclure du domaine exploré les localités de Hannut et de Crehen, qui pour plusieurs de ces phénomènes s'accordent avec le liégeois.

Rappelons que quatre régions naturelles se partagent la Wallonie liégeoise : la *Hesbaye*, le *Pays de Herve*, l'*Ardenne* et le *Condroz*, avec en plus un coin de la *Famenne*.

Rappelons aussi que, si le domaine dialectal liégeois laisse au nord-ouest quelques communes de la Province de Liège au dialecte namurois, en revanche il empiète légèrement au sud-ouest sur la Province de Namur et quelque peu davantage au sud sur la Province de Luxembourg ; il comprend de plus au nord quelques communes wallonnes du Limbourg.

La carte mentionne seulement les communes dont le nom revient assez souvent dans le dictionnaire. Le lecteur en trouvera la liste au chapitre I de l'Introduction.

